

2012-UNAT-219, Sprauten

Décisions du TANU ou du TCNU

UNAT a considéré l'appel du Secrétaire général concernant la rémunération du salaire de base nette de six mois pour les irrégularités du processus de sélection. Unat a noté que le cas présent différait substantiellement de Kasyanov (2010-UNAT-076), sur lequel le secrétaire général s'est appuyé; Si M. Kasyanov avait été sélectionné, cela aurait été une simple décision latérale pour lui sans aucun changement de salaire et de statut. Contrairement, la sélection de M. Sprauten aurait été une transition d'une nomination temporaire à une nomination à durée déterminée. Unat a rejeté l'affirmation du Secrétaire général selon laquelle UNDT a commis une erreur en droit et a dépassé sa compétence en n'étant pas suffisamment énoncé les raisons sous-jacentes à son attribution de salaire de base net de six mois. Rappelant sa participation à Lutta (2011-UNAT-117), où il a affirmé qu'il n'y a pas de moyen déterminé pour un tribunal de première instance de fixer des dommages-intérêts pour une perte de chance de promotion et que chaque affaire doit activer ses faits, Unat a conclu que UNDT avait correctement suivi cette jurisprudence. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Sprauten a contesté sa non-sélection pour un poste, affirmant que le processus avait été entaché d'irrégularités. UNDT a constaté que le processus de sélection était défectueux, ce qui a entraîné une violation de la candidature de M. Sprauten étant considérablement et correctement considérée. UNDT a attribué à M. Sprauten une rémunération au montant du montant de la base nette de neuf mois: le salaire de base net de six mois en tant que compensation non pécuniaire pour les irrégularités substantielles et injustifiées dans le processus de sélection et le salaire de base net de trois mois comme compensation pour le stress que Il avait connu son lien avec sa perte de chance / opportunité.

Principe(s) Juridique(s)

Il n'y a aucun moyen pour un tribunal de première instance de fixer des dommages-intérêts pour une perte de chance de promotion; Chaque cas doit activer ses faits.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Sprauten

Entité

BNUSAP

Numéros d'Affaires

2011-231

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Avr 2013

President Judge

Juge Adinyira

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Perte de chance

Jugements Connexes

UNDT/2011/094

2010-UNAT-042